



**PROCÈS-VERBAL DE LA  
319<sup>e</sup> RÉUNION (extraordinaire) DU CONSEIL SYNDICAL  
tenue le mercredi 15 août 2018 à 14 h,  
local 2077, pavillon Ringuet, UQTR**

**Présences — Absences**

| <b>Départements</b>                   | <b>Délégué (e) s</b>      | <b>Présent</b> | <b>Absent</b> |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------|---------------|
| Anatomie humaine                      | Denis Boire               | P              |               |
| Anatomie humaine                      | Stéphane Sobzack          | P              |               |
| Biologie médicale                     | Michel Cyr                | P              |               |
| Chimie, biochimie et physique         | Emmanuel Milot            | P              |               |
| Chimie, biochimie et physique         | Pierre Bénard             | P              |               |
| Chiropratique                         | Marcel Veilleux           |                | A             |
| Ergothérapie                          | Nancy Baril               | P              |               |
| Études en loisir, culture et tourisme | Romain Roult              | P              |               |
| Finance et économie                   | Benoît-Mario Papillon     | P              |               |
| Génie chimique                        | Robert Lanouette          | P              |               |
| Génie électrique et informatique      | Mamadou Doumbia           | P              |               |
| Génie industriel                      | Pascal Forget             | P              |               |
| Génie mécanique                       | Gilbert Lebrun            |                | A             |
| Gestion des ressources humaines       | Diane Gagné               | P              |               |
| Langues modernes et traduction        | Maureen-Claude Laperrière | P              |               |
| Langues modernes et traduction        | Éric Poirier              | P              |               |
| Lettres et communication sociale      | Johanne Prud'homme        | P              |               |
| Lettres et communication sociale      | Lucie Guillemette         |                | A             |
| Management                            | Étienne St-Jean           |                | A             |
| Management                            | François Labelle          | P              |               |
| Marketing et systèmes d'information   | Jocelyn Perreault         | P              |               |
| Mathématiques et informatique         | Alain Goupil              | P              |               |
| Mathématiques et informatique         | Nadia Ghazzali            | P              |               |
| Orthophonie                           | Marianne Paul             | P              |               |
| Philosophie et des arts               | Jean-Paul Martel          | P              |               |
| Philosophie et des arts               | Marie-Josée Plouffe       | P              |               |
| Psychoéducation                       | Caroline Couture          | P              |               |
| Psychoéducation                       | Danielle Leclerc          |                | A             |
| Psychologie                           | Sylvain Sirois            | P              |               |
| Psychologie                           | Diane St-Laurent          | P              |               |
| Sciences comptables                   | Marc Bachand              |                | A             |
| Sciences comptables                   | Cynthia Courtois          |                | A             |
| Sciences de l'activité physique       | Martin Descarreaux        | P              |               |
| Sciences de l'activité physique       | Claude Dugas              | P              |               |
| Sciences de l'éducation               | Jean-Marie Biron          | P              |               |
| Sciences de l'éducation               | Ghyslain Parent           | P              |               |
| Sciences de l'environnement           | Denis-G Leroux            |                | A             |
| Sciences de l'environnement           | Denis Gratton             | P              |               |
| Sciences humaines                     | Thierry Nootens           | P              |               |
| Sciences infirmières                  | Éric Ahern                | P              |               |
| Sciences infirmières                  | Marjolaine Landry         | P              |               |

| <b>Comité exécutif</b> | <b>Officiers</b> | <b>Présent</b> | <b>Absent</b> |
|------------------------|------------------|----------------|---------------|
| Ismail Biskri          | Président        | P              |               |
| René Lesage            | VPRT             | P              |               |
| Monique Cadrin         | VPAS             | P              |               |
| Christian Linard       | VPAU             | P              |               |
| France Joyal           | VPSC             | P              |               |
| Sylvain Beaudry        | Trésorier        | P              |               |
| Daphné Drouin          | Secrétaire       |                | A*            |

*\*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur du Syndicat et personne-ressource au comité de négociation, assiste également à la rencontre.

#### **CS-319-15-08-18-01 Mot de bienvenue du président**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégués, les remercie de leur présence en grand nombre considérant le court délai de réception de l'avis de convocation et de la période estivale.

Il rappelle que le comité exécutif a convenu d'inviter l'ensemble des délégués syndicaux, les substituts et les professeurs plus particulièrement actifs durant la période de lock-out à la croisière d'accueil des nouveaux professeurs qui aura lieu jeudi 30 août.

Il invite donc les délégués à compléter rapidement le doodle concernant cette invitation.

#### **CS-319-15-08-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation**

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévus à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

#### **CS-319-15-08-18-03 Vérification de la conformité de l'avis de convocation**

Le président confirme que l'avis de convocation a été expédié aux délégués selon les délais prévus à l'article 12.2.2 b) des statuts.

#### **CS-319-15-08-18-04 Désignation d'un président d'assemblée**

Le président invite les délégués à désigner le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

#### **CS-319-15-08-18-05 Adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'il n'est donc pas possible de le modifier.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Vérification de la conformité de l'avis de convocation
4. Désignation d'un président d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Entente de principe sur les clauses à incidence monétaire
  1. Présentation de l'entente

---

## 2.Recommandation du conseil syndical

7. Projet de convention collective 2017-2022 : prochaines étapes
8. Date et ordre du jour de la 152<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat
9. Date de la prochaine rencontre : 13 septembre 2018
10. Levée de l'assemblée

Suite à une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Marie-Josée Plouffe, déléguée du Département de philosophie et des arts, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 319<sup>e</sup> réunion extraordinaire du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

---

### **CS-319-15-08-18-06 Entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective**

---

#### **6.1. Présentation de l'entente**

Le président d'assemblée invite le VPRT et porte-parole du comité de négociation à présenter le point. Il invite les délégués à intervenir au cours de la présentation afin de mieux comprendre certains points de l'entente et à garder pour la fin les commentaires et les appréciations globales.

Le VPRT rappelle que les délégués ont reçu une copie de l'entente de principe plusieurs jours avant le conseil syndical. Il fera quand même une présentation de chacun des points afin que les délégués comprennent bien la portée de chacun.

Le VPRT débute en traçant l'historique de la négociation depuis la réunion du conseil syndical du 8 juin dernier.

L'entente de principe du 25 juillet porte sur les modalités du plancher d'emploi, sur le soutien au développement de la recherche, les salaires et les autres clauses à incidence monétaire : cours atypiques, stages, sabbatique et perfectionnement, modification des échelles salariales, etc.

Pendant la présentation, le VPRT apporte des précisions sur les aspects suivants :

- Le déplafonnement des cours en appoint et le réinvestissement d'une partie des économies réalisées par l'UQTR dans le développement de la recherche;
- Le changement des ratios permettant de déterminer le nombre de nouveaux postes de professeur;
- Le rôle de la sous-commission de la recherche dans l'attribution de nouvelles sommes dédiées au développement de la recherche;
- Les modifications aux échelles salariales;
- Les sauts d'échelon qui permettent aux nouveaux professeurs une croissance salariale plus rapide;
- La reconnaissance de tâche pour les grands groupes d'étudiants;
- La politique d'acquisition et de renouvellement d'ordinateur pour les professeurs;

Le VPRT termine sa présentation en rappelant que le comité exécutif a accepté à l'unanimité le projet d'entente et qu'en tant que porte-parole du comité de négociation, il a la conviction qu'il s'agit d'une bonne entente pour les professeurs et pour l'UQTR. De

---

plus, il croit qu'elle respecte les grandes orientations adoptées par les membres du Syndicat lors de l'assemblée générale de juin 2017.

## 6.2. Recommandation du conseil syndical

Le président d'assemblée constatant qu'il n'y a pas d'autres délégués souhaitant intervenir, il fait lecture du projet de résolution émanant du comité exécutif :

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1<sup>er</sup> juin et 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres de négociation tenues entre le 13 juin 2017 et le 25 juillet 2018 afin de renouveler la convention collective des professeurs de l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite signée par madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine et messieurs Daniel McMahon, recteur de l'UQTR, et Ismaïl Biskri, président du Syndicat, le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue à la table de négociation le 25 juillet 2018 et portant sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective;

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR);

CONSIDÉRANT la présentation de l'entente par les membres du comité de négociation;

**CONSIDÉRANT l'engagement du Syndicat de déposer un grief omnibus afin qu'un arbitre de grief détermine les compensations financières à verser aux professeurs pour les dommages subis à la suite du lock-out décrété par la Direction de l'UQTR du 2 au 16 mai 2018;**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de négociation;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les discussions des délégués syndicaux;

Suite à une proposition unanime du comité exécutif, appuyée par le professeur Denis Gratton, délégué du Département des sciences de l'environnement, il est résolu que le conseil syndical :

Se déclare favorable au projet d'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022 des professeurs;

---

Recommande à l'assemblée générale des membres du Syndicat d'adopter le projet d'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective 2017-2022.

Le président d'assemblée propose une plénière de vingt minutes sur l'entente de principe.

Les délégués soulignent que :

- Le projet d'entente devrait absolument faire allusion à l'absence de protocole de retour au travail suite au lock-out décrété par la direction de l'UQTR;
- Le maintien du principe du financement du développement de la recherche par les économies réalisées par le déplaçonnement des cours en appoints n'est pas souhaitable. Cela peut éventuellement faire la démonstration que les professeurs peuvent donner plus de quatre cours par année;
- Les augmentations de salaire sont en deçà des taux d'inflation actuels;
- L'entente est très intéressante dans les circonstances et il était important de maintenir les règles de calcul du plancher d'emploi afin d'embaucher de nouveaux professeurs.

À la fin de la plénière, le professeur Denis Gratton, délégué du Département des sciences de l'environnement, appuyé par le professeur Denis Boire délégué du Département d'anatomie propose d'ajouter un considérant faisant allusion à l'absence de protocole de retour au travail suite au lock-out du mois de mai. Il propose le libellé suivant :

**CONSIDÉRANT l'engagement du Syndicat de déposer un grief omnibus afin qu'un arbitre de grief détermine les compensations financières à verser aux professeurs pour les dommages subis à la suite du lock-out décrété par la Direction de l'UQTR du 2 au 16 mai 2018.**

Le président d'assemblée invite les délégués à échanger sur la proposition d'amendement de la proposition principale.

À la suite de plusieurs interventions, le président d'assemblée constate qu'il n'y a pas de demande de vote sur la proposition d'amendement et la déclare donc adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée invite ensuite les délégués à se prononcer sur la résolution principale telle qu'amendée.

Un délégué ayant posé la question préalable (demande de vote) sur la proposition principale telle qu'amendée, le président d'assemblée s'informe auprès des délégués s'ils sont prêts à voter.

L'assemblée se déclarant prête à voter, le président d'assemblée invite les délégués favorables à la proposition à lever la main.

Au décompte, le président d'assemblée constate que vingt-neuf (29) délégués se déclarent favorables à la proposition principale telle qu'amendée; un délégué vote contre et deux (2) délégués s'abstiennent.

---

Le président d'assemblée déclare donc la résolution adoptée à la majorité des votes exprimés.

#### **CS-319-15-08-18-07    Projet de convention collective 2018-2022 : prochaines étapes**

---

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle que la présente entente ne concerne que les aspects financiers de la convention collective. Plusieurs autres aspects, concernant plus particulièrement les clauses normatives, ont été abordés par les parties au cours de la dernière année. Plusieurs clauses ont d'ailleurs fait l'objet d'accord de principe. Il faudra donc au cours des prochaines semaines préparer un projet de convention collective qui contiendrait les clauses sur les aspects normatifs.

Le comité de négociation souhaiterait également déposer à l'assemblée générale du 27 septembre prochain, un projet de convention collective pour les années 2017-2022.

#### **CS-319-15-08-18-08    Date et ordre du jour de la 152<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat**

---

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur la proposition d'ordre du jour de la 152<sup>e</sup> assemblée générale extraordinaire qui aurait lieu jeudi 30 août à 11 h 30 au local 1012 Nérée-Beauchemin.

Après discussion, les délégués adoptent la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la proposition du comité exécutif du Syndicat de tenir une assemblée générale extraordinaire le 30 août 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour proposé par le comité exécutif du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués;

Suite à une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Nadia Ghazzali, déléguée du Département de mathématiques et informatique, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 152<sup>e</sup> assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 30 août 2018 à 11 h 30.

#### **CS-319-15-08-18-09    Date de la prochaine rencontre**

---

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 13 septembre à 11 h 30.

#### **CS-319-15-08-18-10    Levée de l'assemblée**

---

L'assemblée est levée à 18 h.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

---

Christian Linard  
Vice-président aux affaires universitaires  
du Syndicat

---

Alain Gamelin  
Conseiller aux affaires universitaires